

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 21 FEVRIER 2014**

L'an deux mil quatorze, et le vingt et un février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. DUMONT Éric, M. GACHE Raoul, Mme FOREL Marie,
M. SOZET Jacques, M. MARMEY Frédéric, Mme CHAZOT Catherine,
M. BERT Jean-Michel, M. FOUREL Jean-Philippe, M. VAN DEN BROEK Franky,
M. CHASTAGNIER Guy, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile,
M. OLLIVIER Frédéric

Absents Excusés : M. PERIOL Davy

Le compte rendu du conseil municipal du 13/12/2013 est approuvé.

DELIBERATIONS

A - Renouvellement de la station d'épuration

Monsieur le maire informe le conseil municipal du résultat des appels d'offres concernant les trois marchés pour le projet de renouvellement de la station d'épuration, à savoir :

- 1) Marché pour le relevé topographique de la station d'épuration. Mission relevé topographique compris implantation des ouvrages de la station d'épuration existante. Parcelles AE 1, 3, 15, 16 et 17.
- 2) Marché pour l'étude géotechnique pour le renouvellement de la station d'épuration. Mission GO-G12 – Phase 1 et 2 selon classification missions géotechniques type pour le renouvellement de la station d'épuration. Parcelles AE 1, 3, 15, 16 et 17.
- 3) Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la station d'épuration. La future station d'épuration sera de type filtres plantés de roseaux

Il précise que la commission d'appel d'offres, s'est réunie ce vendredi 21 février 2014 à 19 H 45 à la salle communale de la mairie.

Après examen des propositions la commission a attribué :

- 1) le marché pour le relevé topographique au Cabinet Julien & Associés d'ANNONAY (07) d'un montant total de 2675.00 euros HT
- 2) le marché pour l'étude géotechnique au Bureau d'Etudes EGSOL Dauphiné Savoie de GIERES (38) d'un montant total de 1900.00 euros HT
- 3) le marché pour la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes SOTREC INGENIERIE de SAINT ETIENNE (42) d'un montant total de 15950.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de la commission d'attribuer :
 - le marché pour le relevé topographique au Cabinet Julien & Associés d'ANNONAY (07) d'un montant total de 2675.00 euros HT
 - le marché pour l'étude géotechnique au Bureau d'Etudes EGSOL Dauphiné Savoie de GIERES (38) d'un montant total de 1900.00 euros HT
 - le marché pour la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes SOTREC INGENIERIE de SAINT ETIENNE (42) d'un montant total de 15950.00 euros HT
- Donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer les dossiers de marché et toutes pièces se rapportant à la réalisation de cette opération.

B - Participation sortie scolaire – Cycle 1 et Cycle 2 – Ecole Publique de Préaux

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de participation financière de l'école publique de Préaux au projet de sortie scolaire :

- Du cycle 1 : 3 demi-journées avec le centre équestre de Lalouvesc qui se déplacerait à Préaux. Le coût du projet est estimé à 900.00 euros pour 21 élèves. Il sera financé conjointement par l'OCCE (Coopérative scolaire), l'association de parents d'élèves école Plus, les parents d'élèves et la municipalité.
- Du cycle 2 : sortie au Safari de Pagures. Le coût du projet est estimé à 692.00 euros pour 24 élèves. Il sera financé conjointement par l'association de parents d'élèves école Plus, les parents d'élèves et la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de participer à hauteur de 300.00 euros pour le projet du cycle 1 de l'école publique de Préaux
- Décide de participer à hauteur de 300.00 euros pour le projet du cycle 2 de l'école publique de Préaux
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

C - Acquisition d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de changer le photocopieur de l'école publique. Il propose au conseil municipal d'acquérir un photocopieur pour la mairie et de donner celui de la mairie à l'école.

Il présente au conseil municipal une proposition commerciale de l'Etablissement R. NEVEU & FILS de DAVEZIEUX pour un photocopieur d'occasion prix neuf 7750.00 euros HT, vendu 3600.00 euros HT livré et installé (environ 3400 copies).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acheter le photocopieur de marque CANON IR ADVANCE C2020i d'un montant de 3600.00 euros HT à l'Etablissement R. NEVEU & FILS de DAVEZIEUX.
- Charge le maire de signer le contrat de maintenance pour ce photocopieur.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles à l'acquisition de ce photocopieur.

D - Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire Eclairage Public - France Telecom - Dossier SDE07 n°13/0338 130536D - Extension BT Parcelles AH 26 et 28 – AE 86 – Poste Village

Le Maire informe le conseil municipal que le SDE07 est maître d'ouvrage pour les travaux de distribution d'électricité, et la commune est maître d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunications.

Il propose au conseil municipal afin de faciliter la coordination du chantier de désigner le SDE07 comme maître d'ouvrage unique pour l'opération Extension BT Parcelles AH 26 et 28 – AE 86 – Poste Village

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne le SDE07 comme maître d'ouvrage unique pour l'opération Extension BT Parcelles AH 26 et 28 – AE 86 – Poste Village
- Autorise le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour cette opération.
- Sollicite une subvention du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche pour les travaux d'éclairage public d'un montant de 2377.21 euros HT.
- Charge le Maire de toutes les démarches et signatures utiles.

E - Travaux de maçonnerie à la Place Martin

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de M. BUFFAT Thierry, d'un montant de 5165.42 euros HT soit de 6198.50 euros TTC concernant des travaux de maçonnerie sur un mur de soutènement à la Place Martin (dérasement et arasement d'un mur de 65 ml, et pose d'un grillage rigide de 1 m de haut et 65 ml).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les travaux de maçonnerie présentés par Monsieur le maire.
- Retient le devis de M. BUFFAT Thierry, d'un montant de 5165.42 euros HT soit de 6198.50 euros TTC
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles pour la réalisation rapide de ces travaux.

F – Travaux au local technique communal

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de la SARL FROMENTOUX FRERES d'ANNONAY, d'un montant de 5327.30 euros HT soit de 6392.76 euros TTC concernant la pose de plafond suspendu en plaque de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre de 20 joint compris pour l'aménagement de l'atelier des agents communaux au local technique communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les travaux présentés par Monsieur le maire.
- Retient le devis de la SARL FROMENTOUX FRERES d'ANNONAY, d'un montant de 5327.30 euros HT soit de 6392.76 euros TTC.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles pour la réalisation rapide de ces travaux.

G - Programme voirie - Année 2014

M. le maire informe le conseil municipal que la commission voirie s'est réunie le 13/02/2014 pour examiner le programme voirie pour l'année 20132.

M. GACHE Raoul, Maire-Adjoint, présente au conseil municipal les chemins retenus par la commission pour la voirie communale et communautaire.

Le total des travaux sur la voirie communale est estimé à 15280.58 euros HT détaillé comme suit :

Voies Communales	€uros HT
Installation de chantier	188,15
VC de vers le cimetièrè	5965,84
VC de Laurençon	2240,46
VC des Près	6886,13
Total voirie communale	15280,58

Le total des travaux sur la voirie communautaire est estimé à 29000.00 euros HT détaillé comme suit :

Voies Communautaires	€uros HT
Installation de chantier	188,15
VC de la Caillèrè	6556,50
VC de la Farre	7865,45
VC du jeu de boules	7477,46
Entretien de diverses VC	6912,44
Estimation totale €uros HT	29000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme voirie 2014 ci-dessus présenté,
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ce programme.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Ecole Publique

- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Mme FOREL Marie informe le conseil municipal de la proposition d'emploi du temps pour l'année scolaire 2014-2015 effectuée auprès de l'Inspection académique, à savoir :

horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 h 20 à 8 h 50		APC		APC	
9 h 00 à 12 h 00	ENS	ENS	ENS	ENS	ENS
12 h 00 à 13 h 30	PM	PM		PM	PM
13 h 30 à 15 h 30	ENS	ENS		ENS	ENS
15 h 30 à 16 h 30	ENS	TAP		TAP	TAP

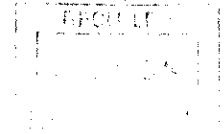
LEGENDE	
Temps d'enseignement	ENS
Pause méridienne	PM
Temps d'activités périscolaires	TAP

Mme FOREL précise que des cours de théâtre seront mis en place le mardi par petits groupes. Actuellement aucune activité n'a été décidée pour les TAP du jeudi et du vendredi.

Le maire fait part au conseil municipal du courrier des enseignantes du 23/01/2014 concernant la mise en place des rythmes scolaires, à savoir :

Prochain C.M

A Prèaux, le 23/01/2014



Objet : mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ,

Suite à la réunion du 20 janvier dernier concernant les rythmes scolaires, nous tenions à vous faire part de certaines inquiétudes qui demeurent

En concertation, le choix retenu du créneau horaire dédié aux Activités Péri-scolaires est de trois fois une heure, le soir, de 15h30 à 16h30.

Cependant, les arguments pour basculer en faveur de cet emploi du temps, et donc ne pas appliquer celui que nous vous avons soumis, conforme aux préconisations du ministère, est qu'il est difficile de faire déplacer une personne pour une intervention de 45 minutes seulement.

Or, actuellement, seule une intervenante a été contactée et il semblerait que seuls quinze enfants bénéficieraient, à tour de rôle d'une activité et ce un jour par semaine.

Les autres créneaux horaires seront donc occupés par des temps de garderie.

Nous tenions à vous faire part de nos inquiétudes concernant le bien-être des enfants lors de ces AP. En effet, pour beaucoup, il en résultera donc un cumul d'heures de garderie (une heure en AP + jusqu'à 1h30 pour les plus malchanceux restant jusqu'à 18h !)

D'autres part, les taux d'encadrement prévus lors de ces AP (2 adultes pour une soixantaine d'enfants), dans des locaux parfois exigus, ne respectent pas les normes de sécurité

Nous avons conscience de la difficulté que représente la mise en place d'un tel dispositif mais c'est notre devoir de ne pas perdre de vue les intérêts des enfants.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir nos sincères salutations

L'équipe pédagogique

Le maire précise que les enseignantes n'ignorent pas les difficultés pour la commune pour mettre en place cette réforme car ils en ont déjà parlé plusieurs fois.

Le maire précise que le prochain conseil municipal élu après les élections municipales de mars 2014, s'attèlera sans délai à la mise en place de la réforme.

- **Matériel informatique, et photocopieur de l'école publique**

Le maire fait part au conseil municipal du courrier des enseignantes du 23/01/2014 concernant le matériel informatique et le photocopieur, à savoir :

Préaux C.M

A Préaux, le 23/01/2014



Objet : matériel informatique de l'école

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Depuis quelques semaines, nous sommes confrontées à l'école à des difficultés de fonctionnement qu'il nous semble important que vous connaissiez.

Pendant plus de trois semaines (depuis le 16 décembre au 24 janvier), nous sommes restées sans photocopieuse, ceci engendrant des conditions de travail difficiles pour notre quotidien. Nous disposons aujourd'hui d'un photocopieur prêté par l'entreprise Neveu, après en avoir fait la demande.

De plus, nous nous étonnons à l'annonce du fait que nous sera alloué le photocopieur de la mairie (datant de 2008).

A cette incompréhension, s'ajoute le fait que, des trois imprimantes dont dispose l'école, deux sont en dysfonctionnement fréquents (maintenance téléphonique nécessaire avec les inforoutes deux fois par semaine, environ). Deux de ces imprimantes sont du matériel idéal pour des particuliers mais elles ne sont en aucun cas adaptées à une utilisation fréquente et professionnelle.

Il nous semble nécessaire de revoir ces équipements, en partenariat avec les Inforoutes, qui par la suite proposent une maintenance gratuite.

Comprenez que tous ces éléments nous ont amenées à nous interroger sur la place accordée à l'école dans le village.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir nos sincères salutations.

L'équipe pédagogique.

Mme Dubois
Dubois

Suzanne qui Béry
Suzanne Béry

Julie Blanchard
Julie Blanchard

Le conseil municipal décide d'acquérir une imprimante multifonction jet d'encre (184 euros HT), et d'un PC - Unité centrale, écran, pack office éducation 2013 (532.65 euros HT). Investissement total de 716.65 euros HT (devis des Inforoutes de l'Ardèche).

Le photocopieur qui est défectueux va être remplacé par celui de la mairie récent, et qui fonctionne parfaitement.

Le conseil municipal charge le maire de faire réponse aux deux courriers des enseignantes.

- **Pose d'un radar pédagogique en amont de l'école**

Le maire propose au conseil municipal la pose d'un radar pédagogique à l'entrée du village côté Saint Félicien en amont de l'école. Le conseil ne prend aucune décision, charge le maire de contacter le Conseil Général - Services des Routes – pour connaître les modalités pour la pose d'un radar pédagogique le long de la RD 17. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

b) **Devis de reliure et restauration de Reliure Dabon (Etat civil 2003-2012, registres des délibérations et des arrêtés du maire et d'archives de la paroisse)**

Le maire présente un devis de L'entreprise RELIURE DABON de Romans concernant la reliure et la restauration de registres d'état civil, de délibérations, d'arrêtés.

Le conseil accepte de réaliser les travaux de reliure et restauration suivant :

- Reliure pleine toile registre d'état civil 2003-2012	Coût : 116.02 euros TTC
- Restauration et emboitage Archives de la paroisse	Coût : 638.35 euros TTC
- Délibération du conseil municipal 1879-1910	Coût : 129.67 euros TTC
- Délibération du conseil municipal 1991-1926	Coût : 147.86 euros TTC
- Délibération du conseil municipal 1926-1932	Coût : 231.86 euros TTC
- Délibération du conseil municipal 1932-1948	Coût : 129.67 euros TTC
- Délibération du conseil municipal 1948-1961	Coût : 112.61 euros TTC
- Délibération du conseil municipal 1961-1986	Coût : 129.67 euros TTC
- Délibération du conseil municipal 1986-1996	Coût : 129.67 euros TTC
- Délibération du CCAS	Coût : 147.86 euros TTC
- Arrêtés du maire 1990	Coût : 112.61 euros TTC
- Arrêtés du maire 1863	Coût : 171.67 euros TTC
- Document concernant Le Presbytère	Coût : 196.61 euros TTC

Le coût total des travaux de reliure et de restauration s'élève à 2394.13 euros TTC

Le conseil municipal ne souhaite pas faire restaurer l'Atlas qui n'a pas un intérêt réel pour la commune.

c) **Voirie communale et communautaire**

M. GACHE Raoul, adjoint en charge de la voirie, fait part au conseil des différents travaux de voirie réalisés ce début d'année, à savoir la voie communale de la Caillère, de Dareyres, de Mayard, de Chomaise du Pêcheur et de la Farre, ainsi que des curages de fossés au lieu-dit Les Chauves, de la Caillère à Fiolebase, vers le Toit, vers La Farre, Vers le bas de Chomaise et vers le chemin du Grangeon.

Il précise qu'il reste à réaliser des travaux de curage de fossés de la route des Hubacs.

M. FOUREL Jean-Philippe fait part au conseil des remerciements de M. COUPREAU de Chomaise pour les travaux réalisés à Chomaise.

d) **Bulletin municipal 2013**

Mme FOREL Marie présente au conseil municipal le bilan financier de la réalisation du bulletin municipal 2013 (Recettes sponsors 2365 euros € TTC - Dépenses graphiste et imprimeur 2919.30 euros TTC – coût pour la commune 554.30 euros TTC).

Le bulletin a été très apprécié par la population.

Marie FOREL remercie Amélie VAN DEN BROEK pour le travail sérieux accompli pour la conception du bulletin municipal 2013.

e) **Elections municipales du 23 et 30 mars**

Une permanence est fixée pour chaque conseiller.

f) **Divers**

- M. Frédéric MARMEY, conseiller municipal, informe le conseil que le SDIS 07 serait intéressé par le local technique communal (partie ossature métallique) afin d'aménager une caserne neuve pour le centre de Préaux. Un agent du SDIS devrait contacter prochainement la mairie.
- Mme FAURIE Odile, conseillère municipale, sollicite le maire afin de pouvoir faire débroussailler la propriété PAVOISNE-CHAUVEAUX de Seyaret parcelle BC 119 et 118. La végétation envahie les propriétés voisines. Le maire rappelle la complexité de cette propriété, les propriétaires sont décédés et l'héritier connu serait sous tutelle. Il propose d'écrire aux derniers contacts connus.
- Le maire fait au conseil qu'un compromis de vente a été signé le 17/02/2014 pour le lot 4 de 1058 m² du lotissement de Trévit. Les acquéreurs sont Mme BOURDON/ Anaïs et M. GUIRONNET Mathieu.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

La séance est levée à 22 h 50

Le Maire : Christian ROCHE

